

Jumelage



Partnerschaft



Si vous ou votre association êtes intéressés par le jumelage entre Hoerdt et Büttelborn, n'hésitez pas à adhérer.

Extrait des statuts : OBJET ET BUT DE L'ASSOCIATION

Dans le but de développer l'amitié franco-allemande entre nos deux villes, l'association a pour objet de favoriser l'organisation de rencontres, visites et séjours avec les délégations de la ville jumelle de Büttelborn, ainsi que les échanges scolaires, sportifs, culturels et autres entre les deux villes.

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom(s)

Ou association

Adresse

Téléphone

Mail

Autre(s) association(s) dont vous êtes membres

.....

Cotisation : 10€ pour 1 pers. 20€ pour 2 pers. Dons :

Cotisation ou don réglés par : espèce chèque virement (IBAN: FR76 1720 6000 0793 0087 3169 088)

Ce bulletin peut nous être retourné par mail à l'adresse : **jumelage@hoerdt.fr** ou par courrier à l'adresse :
MADAME MAECHLING CAROLINE, 4 RUE DU CHEVAL NOIR 67720 HOERDT.

Fait à, le